Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 093-219300530-20260924-DELIB26_09_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Le 14/09/2026,

Direction départementale des Finances publiques de la Seine-Saint-Denis

Pôle d'Évaluation Domaniale
7 rue Hector Berlioz CS 50020
93009 BOBIGNY CEDEX

Téléphone : 01.88.50.93.74
Mél : ddfip93.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Angélique PEREIRA

Téléphone : 01.88.50.93.79
Courriel : angelique.pereira@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. OSE : 2026-93053-60890
Réf. DS : 33754744

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Seine-Saint-Denis

à

COMMUNE DE NOISY-LE-SEC
1 place du Maréchal Foch
93130 NOISY-LE-SEC
À l'attention Mme Nabila BOUGHERARA

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine pour prorogation de l'avis 2025-93053-52574 du 13/08/2025

Par une saisine en date du 11/09/2026, vous avez sollicité la prorogation de l'avis 2025-93053-52574 du 13/08/2025. Ledit avis avait une durée de validité de 12 mois soit jusqu'au 12/08/2026. Il concernait la cession d'un appartement sis 10 rue des Bergeries à Noisy-le-Sec dont la valeur a été évaluée à 174 000 €.

La cession de ce bien étant inscrite au conseil municipal du 24/09/2026, et pour tenir compte des délais de recours, l'avis 2025-93053-52574 est prorogé pour une durée de six mois, soit jusqu'au 12/02/2027.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Angélique PEREIRA
Inspecteur des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.